

## LA NOTE EPSY N° 36 PREVENTION DES GREVES & REGULATION DES RISQUES SOCIAUX

*EPSY vous adresse régulièrement son analyse de l'évolution du climat social.*

*EPSY est un cabinet d'audit social, spécialisé dans l'accompagnement du changement et dans la veille sociale.*

*Nous sommes à votre disposition pour vous présenter plus en détail nos champs de compétence et nos outils de diagnostic.*

*Vos contacts : Jean-Claude DUCATTE ou Philippe CELIS : 01.47.61.85.85*

**La prévention des conflits et la régulation des risques sociaux** sont des préoccupations constantes de tous les dirigeants d'entreprise et de leur directeur des ressources humaines. Si les outils d'anticipation, comme ceux qu'EPSY met en place, sont indispensables, il est possible d'en améliorer encore la pertinence, dès lors qu'ils sont couplés avec des outils de prévention – fruits de la négociation sociale –.

**Cette note a pour objet de présenter les méthodologies existantes, les conditions de leur transposition mais aussi l'intérêt de la démarche dans :**

- **L'analyse des dysfonctionnements et des pratiques par les acteurs eux-mêmes,**
- **La décentralisation de la prise de décision,**
- **La valorisation concrète de l'encadrement,**
- **La réponsabilisation des organisations syndicales participantes à la démarche.**

**Ce type de démarche qui commence à se mettre en place dans certaines entreprises du secteur public se doit d'être examiné par les entreprises du secteur privé, mais avec une finalité différente et des adaptations spécifiques.**

### 1. DE LA PREVENTION DES GREVES...

**L'annonce de dérégulation prochaine et de privatisation de certains marchés** a provoqué une riposte syndicale unitaire importante. Plus de 60 000 personnes ont défilé pour la défense du statut d'EDF, lors de la manifestation parisienne du 3 octobre 2002.

Cette annonce a été, également, **l'opportunité politique d'esquisser un début de réflexion sur le "service minimum"** et le droit de grève dans le secteur public. Cela a été également le moment choisi par le Président de la SNCF pour adresser son projet de "service garanti", projet de protocole d'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits.

En effet, il convient d'avoir à l'esprit que **25% des fonctionnaires seraient à l'origine de 63% des jours de grèves** et que 40% des jours de grève en France seraient le seul fait de la SNCF, alors que l'entreprise ne représente que 2% des effectifs salariés !

Des chiffres qui à eux seuls motivent une démarche d'amélioration des relations sociales. Le projet de la SNCF a été construit sur la base de celui qui a été mis en place à la RATP, avec un certain succès dans la mesure où le nombre de conflits dans cette entreprise publique a considérablement diminué depuis. Ainsi, en 1997, **on dénombrait plus de 800 préavis de grève contre seulement 200** en 1998. Le dispositif, qui avait été utilisé 12 fois en 1997, est sollicité plusieurs centaines de fois par an aujourd'hui, même si l'ensemble des organisations syndicales présentes dans l'entreprise n'ont pas été signataires de l'accord (SUD, CGT).

D'autres entreprises publiques s'engagent sur la mise en place d'un processus analogue.

## 2. A LA RECHERCHE D'UNE REGULATION DES RISQUES SOCIAUX...

**Dans les entreprises privées, la problématique n'est pas la même. Il s'agit davantage de réguler les causes de conflits que de les limiter à proprement parler, afin d'éviter des désorganisations de leur production ou de leur réseaux commerciaux.** Toutefois, la démarche offre de nombreux intérêts qui peuvent être transposés.

Celle-ci vous est présentée dans le dossier joint.

**Toute l'actualité sociale d'EPSY est disponible sur <http://www.etsy.com> ainsi que tous les liens dont vous avez besoin pour votre activité quotidienne.**